

Monsieur Albert GOFFART  
Directeur A.A.T.L.  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/149849  
N/réf. : AVL/ah/Bxl-2.404/s349  
Annexe : 1 dossier + 9 plans

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Parc Léopold. Demande de permis d'urbanisme pour le réaménagement de l'institut Warocqué.

*Dossier traité par M. F. Timmermans.*

En réponse à votre lettre du 25/05/04, réceptionnée le 01/06/04, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 09/06/04 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée n'a pu se prononcer dans l'état actuel du dossier qui n'a plus évolué depuis son avis du 16/04/03.

En effet, la C.R.M.S. approuvait le principe de division et de réaménagement de l'institut Warocqué en plateaux distincts entre l'école primaire et le Laboratoire de chimie et de bactériologie.

A quelques détails près, la demande actuelle est identique au projet de 2003. La Commission s'en étonne car, avant que ne soit introduite la demande de permis, elle avait demandé de vérifier la faisabilité de la solution avancée par une étude plus poussée, notamment en ce qui concerne le rétablissement du grand volume de l'auditoire. Après plusieurs visites du bâtiment et des rencontres avec les instances concernées dont la direction de l'école, la Commission préconisait la remise en état du grand volume de l'auditoire, comme il fut réalisé à l'origine par l'architecte Van Ysendijck. Cette hypothèse de travail, permettant la restauration de l'espace le plus significatif de l'édifice, semblait également être mieux adaptée au programme de l'école.

A sa construction, l'auditoire du premier étage prenait toute la hauteur du bâtiment, jusqu'au lanterneau. Il était bordé par deux niveaux de galeries et l'escalier faisait partie du même volume, sans paroi de séparation. La création de l'amphithéâtre résulte d'une transformation réalisée peu après la construction (4 ou 5 ans). Cette transformation a notamment eu pour conséquence la division du grand volume en deux locaux distincts, des interventions peu élégantes sur les consoles de la structure métallique existante et la construction d'un plancher au milieu de certaines baies. Revenir à l'état d'origine reviendrait à oublier une partie importante de l'histoire du bâtiment (la transformation de l'auditoire et la réalisation de

l'amphithéâtre). D'un autre côté, ce choix autoriserait la remise en valeur d'un espace exceptionnel (l'auditoire sur deux niveaux), mais il impliquerait aussi la disparition définitive des vestiges des deux salles, qui existent toujours.

En conséquence, la Commission demande que l'étude historique soit poussée un peu plus loin, notamment à partir d'investigations sur place, sur les enduits, les consoles et sous les gradins de l'auditoire actuel, pour documenter de manière plus précise le dispositif d'origine et les niveaux exacts des différentes galeries. Elle demande également de vérifier si le dispositif de l'amphithéâtre réalisé quelques années après la première phase de construction, au 2<sup>e</sup> étage, ne provenait pas de la salle du rez-de-chaussée.

En l'absence de recherches complémentaires sur ce point ainsi que par rapport aux autres remarques émises en 2003 qu'elle réitère ci-après, la C.R.M.S. ne peut émettre un avis favorable sur le projet dans son état actuel.

La Commission observe que le manque de surfaces « fonctionnelles » de l'ancien institut d'anatomie implique une « sur-occupation » des locaux et du moindre espace utilisable (galeries de la salle de gymnastique), ce qui ne contribue pas véritablement à la mise en valeur des volumes significatifs et pose parfois certains problèmes d'occupation (secrétariat des laboratoires). Dans ce sens, la délocalisation des laboratoires vers un édifice plus approprié aurait permis la recréation du grand volume avec galerie qui constitue le pendant de celui qui a été conservé (salle de gymnastique). Cependant, la nouvelle proposition constitue une amélioration par rapport aux solutions examinées dans le passé, qui impliquaient des interventions très lourdes et elle pourrait éventuellement permettre la restitution du grand volume de l'auditoire sur toute la hauteur de l'édifice.

L'esquisse montre que les entrées de l'école et des laboratoires seraient distinctes, mais aménagées dans l'ancien pavillon d'entrée, à des niveaux différents, ce qui assure leur bonne lisibilité. Le pavillon d'entrée vitré pourrait être reconstruit, mais seulement partiellement (structure métallique et couverture), eu égard aux problèmes de vandalisme qui se posent actuellement.

L'intention est de localiser le laboratoire au rez-de-chaussée (soubassement), c'est-à-dire dans une partie du bâtiment moins fragile que les étages. La hauteur sous plafond est acceptable car le conditionnement d'air n'est pas nécessaire. La superficie du rez-de-chaussée n'étant pas suffisante, l'aile latérale gauche est également dévolue au laboratoire – ce qui complique un peu le parti de séparation horizontale), mais l'escalier peut servir d'issue de secours aux étages occupés par l'école. Cet escalier conduit également à un logement de concierge, situé sous comble (sans aucune vue?). La subdivision du rez-de-chaussée en locaux distincts ne pose pas de gros problèmes, mais certains cloisonnements pourraient être revus (notamment, celui de l'entrée qui rétrécit le passage public au profit du secrétariat).

L'école est aménagée aux premier et deuxième étage de l'édifice. Vu son programme, elle est obligée d'occuper des espaces qui ont été transformés de manière malheureuse et qui auraient gagné à être restitués, comme mentionné ci-dessus (ancienne grande salle, avec galerie). Certains espaces caractéristiques de la situation existante (auditoire et amphithéâtre) ne trouvent pas vraiment un usage évident dans le cadre de l'enseignement primaire. L'accessibilité des

enfants au dernier niveau (amphithéâtre), nécessite la mise en place de nouveaux escaliers de secours. Outre le fait qu'il faudrait vérifier si les escaliers à vis prévus sont agréés par les pompiers comme issues de secours pour des enfants, la Commission ne peut approuver le déplacement (entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> étage) de l'escalier à vis en fonte qui existe toujours entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> étage. En effet, cet escalier liait l'ancienne grande salle à sa galerie ; il a été maintenu à son emplacement d'origine. Son déplacement hypothéquerait à jamais la remise en l'état du dispositif initial, tellement caractéristique.

En conclusion, la Commission demande de tenir compte de l'ensemble des remarques mentionnées ci-dessus dans l'élaboration d'une proposition plus aboutie. Elle se tient à la disposition de la Ville de Bruxelles pour organiser une réunion rassemblant toutes les parties concernées afin d'explorer en connaissance de cause toutes les potentialités offertes par le monument.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

c.c. à : Mme Mathias, Echevine des espaces publics de la Ville de Bruxelles (Hôtel de Ville)  
M. Simons, Echevin de l'Urbanisme de la Ville d Bruxelles (Centre administratif)